

N°311 RECHERCHE D'ALTERNATIVES À LA CONTENTION ET À L'ISOLEMENT ET DIMINUTION DES RISQUES

N° du stage	311 1 2027 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	5 jours	Dates	du 15/11/2027 au 19/11/2027
Prix	1 800,00 €		

PUBLIC CONCERNÉ

- Infirmiers, aides-soignants, psychomotriciens, AMP confrontés à des patients momentanément violents.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un cadre de santé et/ou un infirmier senior.
- Un juriste.
- Un psychomotricien spécialiste en relaxation.

OBJECTIFS GLOBAUX

- Rappeler que la contention physique et l'isolement ne sont que le dernier recours après la non réponse aux alternatives à la contention (contenir la parole, activités socio-thérapeutiques) mises en œuvre avec la collaboration des professionnels de l'équipe (psychiatre, psychologue, travailleur social) en s'appuyant sur la clinique et les objectifs thérapeutiques et sociaux.
- Développer une réflexion éthique dans le respect du patient en suivant les recommandations de la HAS de juillet 2015, le rapport du CGLPL de mars 2016 et la nouvelle loi de décembre 2020.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Mieux connaître les risques psychologiques, les indications et les contre-indications liés à la contention et à l'isolement.
- Construire en équipe un cadre de travail et de réflexion sur l'isolement et la contention.
- Maintenir la communication, savoir poser des limites et désamorcer la violence.

- Suivre les règles de sécurité et anticiper les risques afin d'éviter la mise en isolement ou diminuer sa durée.
- S'approprier des notions juridiques afin que l'aspect légal devienne un outil au service d'une meilleure pratique.
- Acquérir des outils pratiques permettant au soignant de mieux gérer les situations de stress, pour lui même et pour l'équipe, et au patient de mieux gérer ses émotions et de prévenir des épisodes de crise.

PROGRAMME

1. Les différentes contentions.
2. Risques, indications et contre-indications.
3. Les paramètres de base à gérer. Conduites à tenir face aux demandes et aux réclamations. La construction en équipe d'un cadre de travail et de réflexion.
4. La communication et la posture comme première alternative. Le respect des règles de sécurité. La communication verbale et non verbale. Le maintien de la communication.
5. La fonction contenante comme deuxième alternative. La capacité à tenir l'insulte et à faire face au refus de soins.
6. L'anticipation comme troisième alternative. Surveillance et détection précoce des complications somatiques et psychiatriques. Repérage de la montée en tension. Mise en place d'activités thérapeutiques. Prise en compte des besoins spécifiques du patient. Les espaces d'apaisement.
7. L'humanisation des soins par le respect du droit des personnes.
8. Le statut juridique des pratiques d'isolement et de contention. De la loi de 1838 aux lois du 26 janvier 2016, 23 mars 2022 et instruction du 29 mars 2017.
9. La contrainte aux soins au regard des droits des usagers.

N°311 RECHERCHE D'ALTERNATIVES À LA CONTENTION ET À L'ISOLEMENT ET DIMINUTION DES RISQUES

10. Automassage, relaxation respiratoire, exercices de posture : plusieurs outils à explorer pour le soignant comme pour le soigné.

ORIENTATION(S) DPC CORRESPONDANTE(S)

- **Infirmiers exerçant en santé mentale**
: Orientation n°181 : Prévention et prise en charge des situations de violence et d'agressivité en santé mentale

N°311 RECHERCHE D'ALTERNATIVES À LA CONTENTION ET À L'ISOLEMENT ET DIMINUTION DES RISQUES

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

www.afar.fr

N°311 RECHERCHE D'ALTERNATIVES À LA CONTENTION ET À L'ISOLEMENT ET DIMINUTION DES RISQUES

N° du stage	311 1 2027 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	5 jours	Dates	du 15/11/2027 au 19/11/2027
Prix	1 800,00 €		

BULLETIN D'INSCRIPTION

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

PARTICIPANT

M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

Le participant est une personne en situation de handicap nécessitant un accueil spécifique

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION

www.afar.fr